

# REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL de DORANS/ BOTANS/ BERMONT

MODALITES D'INSCRIPTION – REGLEMENT ET FONCTIONNEMENT

## TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES - T.A.P. - 2016/2017

MERCI de faire retour des documents joints :

1. La fiche de renseignements
2. La fiche sanitaire.
3. Les fiches de planning pour la période trimestrielle (septembre à décembre)

Ces documents concernent principalement les temps d'activités périscolaires inclus dans la réforme. Il est bien évident que les parents ayant déjà remis les fiches de renseignements 1 et 2 pour l'inscription de leur enfant à l'accueil périscolaire ou à la restauration ne doivent pas fournir à nouveau les documents cités ci-dessus.

**A L'ACCUEIL PERISCOLAIRE UNIQUEMENT, pour le 15/05/2016**

En cas de non-retour des documents, les enfants ne seront pas inscrits.

RAPPEL

### Les nouveaux rythmes scolaires

- 24 heures d'enseignement répartis sur 4 jours et une demi-journée.
  - Les lundis, mardis, jeudis, vendredis.
    - De 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 15 h 45.
      - ◆ Les mercredis.
        - De 8 h 30 à 11 h 30.

(Les portes de la cour ouvrent à 8 h 20 et à 13 h 20 de ce fait les enfants sont sous la responsabilité des enseignants à partir de ces heures.)

### Le transport scolaire

↳ Le détail du ramassage sera remis à tous les utilisateurs, à noter le changement par rapport aux années précédentes : **départ de DORANS à 15 h 45 l'après-midi.**

### L'accueil périscolaire et la restauration

- ◆ L'accueil du matin : lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi : de 7 h 30 à 8 h 30.
- ◆ L'accueil de midi : lundi, mardi, jeudi, vendredi : de 11 h 30 à 13 h 30.
- ◆ **L'accueil du mercredi midi : de 11 h 30 à 12 h 45. sans repas.**
- ◆ L'accueil du soir : lundi, mardi, jeudi, vendredi : de 16 h 30 à 18 h 30.

**Il n'y a pas ouverture d'un centre de loisirs le mercredi après-midi.**

Désormais, la semaine scolaire se déroulera comme suit :

	ACCUEIL PERISCOLAIRE	ENSEIGNEMENT	ACCUEIL PERISCOLAIRE ET RESTAURATION	ENSEIGNEMENT	TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES T.A.P.	ACCUEIL PERISCOLAIRE
lundi	7 h 30→8 h30	8 h 30→11 h 30	11 h30 →13 h30	13 h30→15 h 45	15 h 45→ 16 h30	16 h 30→18 h 30
mardi	7 h 30→8 h30	8 h 30→11 h 30	11 h30→13 h30	13 h30→15 h 45	15 h 45→ 16 h30	16 h 30→18 h 30
mercredi	7 h 30→8 h 30	8 h 30→11 h 30	11 h30→12 h 45			
jeudi	7 h 30→8 h30	8 h 30→11 h 30	11 h30 →13 h30	13 h30→15 h 45	15 h 45→ 16 h30	16 h 30→18 h 30
vendredi	7 h 30→8 h30	8 h 30→11 h 30	11 h30→13 h30	13 h30→15 h 45	15 h 45→ 16 h30	16 h 30→18 h 30

Deux cas :

1 - Votre enfant participe au T.A.P. de **15 h 45 à 16 h 30**

• **A 16 H 30, il est pris en charge :**

- ✓ La famille
- ✓ Il rejoint la structure d'accueil périscolaire

2 - Votre enfant ne participe pas aux T.A.P.

• **A 15 h 45, il est pris en charge :**

- ✓ par le bus qui le véhicule jusqu'aux arrêts prévus dans les villages.
- ✓ Par la famille.

#### DEROULEMENT DES ACTIVITES. T.A.P.

Un projet éducatif territorial (PEdT) a été déposé au service de l'Inspection Académique et de la DDCSPP ce qui, pour les familles assure un sérieux et un suivi régulier des activités.

Les enfants sont pris en charge, dans le bâtiment réservé à l'accueil périscolaire ou dans l'enceinte de l'école en fonction des activités, et sont placés sous la responsabilité de la Directrice du centre.

Les créneaux horaires proposés ne seront conservés que si un minimum de 10 enfants est présent.

#### MODE DE FREQUENTATION

L'inscription se fait au trimestre.

Votre enfant est inscrit régulièrement sur le trimestre (par exemple de septembre à décembre) de 15 h 45 à 16 h 30.

Les lundis, mardis, jeudis, et vendredis seront organisées des activités à caractère sportif, culturel, manuel, ou lié à l'environnement. Pour ces animations, l'inscription se fait par activités avec un engagement sur toute la durée de la période proposée.

L'activité sera due pour toute la période, sans possibilité de réduction du tarif, en cas d'absence ou d'abandon par l'enfant.

De 16 h 30 à 18 h 30 votre enfant rejoindra l'accueil périscolaire « classique » avec les activités de jeux, activités manuelles, et possibilité de faire ses devoirs.

#### MODALITES DE PAIEMENT

Le paiement s'effectuera sur présentation d'une facture. Le chèque sera établi à l'ordre du Trésor Public et lui sera remis.

#### TARIFS

Comme pour les autres services proposés, les tarifs sont fixés en fonction du quotient familial de chaque famille, ces quotients sont précisés au syndicat par la Caisse d'Allocations Familiales, qui met à disposition un service internet à caractère professionnel. Conformément à la loi « informatique et libertés » N° 78-17 du 6 janvier 1978, vous pouvez vous opposer à la consultation de ces informations, en nous le précisant. Dans ce cas, vous serez facturé en qualité de « hors Q.F. ».

Le quotient familial pris en compte pour toute l'année scolaire est celui connu en septembre. En cas d'évolution de la situation familiale, par exemple, la famille devra signaler la modification intervenue et solliciter le syndicat qui prendra en compte le nouveau Q.F. le mois suivant la demande.

En début de trimestre, la facturation se fera en fonction de l'inscription de l'enfant aux temps d'activités périscolaires.

La révision des tarifs se fait en fin d'année scolaire, en conséquence vous serez informés des nouvelles conditions dès que possible.

A noter : Les changements d'adresse ou de numéro de téléphone doivent être signalés sans délai auprès du responsable de l'accueil.

**REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL**  
**de DORANS/ BOTANS/ BERMONT**

Année 2016/2017 - FICHE DE RENSEIGNEMENTS - DEMANDE D'INSCRIPTION – T.A.P.

**A remettre à la Directrice de la structure d'accueil avant le 15 mai 2016**

**L'accueil sera effectif dans chaque créneau si au moins 10 enfants sont inscrits. Le syndicat du RPI se réserve le droit de supprimer les périodes dont le nombre d'enfants inscrits serait insuffisant. Il est donc important de compléter avec toutes les précisions nécessaires. Tout document incomplet sera rejeté.**

Nom et prénom de l'enfant : .....

Adresse : .....

Date de naissance : .....

Ecole fréquentée : MATERNELLE                       PRIMAIRE

NOM du père :

Adresse : .....

.....

Employeur : .....

Tél. Travail : .....

Tél. Domicile : .....

Tél. Portable : .....

Adresse e-mail : .....@.....

Responsable de l'enfant : .....

Vous êtes affilié :      REGIME GENERAL                       REGIME FONCTIONNAIRE                       AGRICOLE

N° ALLOCATAIRE : ..... CAF

Autorisation consultation CAFPRO - J'autorise le syndicat gestionnaire des services à consulter directement des éléments de mon dossier d'allocations familiales nécessaires à l'exercice de leur mission.                      OUI                       NON

Je soussigné (e) .....

Responsable légal de l'enfant : .....

Autorise Mme ou M....., à prendre en charge mon enfant, après les TAP.

Autorise mon enfant à rentrer seul à .....heures.

Ai pris bonne note des modalités d'inscription, de fréquentation, de paiement et m'engage à les respecter.

Autorise mon enfant à participer aux différentes activités proposées

Certifie exacts les renseignements portés sur cette fiche

Décharge l'organisateur de toute responsabilité pour tout accident qui pourrait survenir avant ou après les heures de fonctionnement des T.A.P.

Autorise l'organisateur à prendre toutes les mesures nécessaires en d'urgence médicale

Dégage l'organisateur de toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objets personnels (vêtements, bijoux...)

Autorise l'équipe d'encadrement à prendre mon enfant en photos pendant les différentes activités proposées et à utiliser ces photos en usage interne ou à les diffuser dans les bulletins municipaux d'information.

Date et signature :

(Faire précéder la signature de la mention « LU et APPROUVE »)